

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le dix septembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, adjoints, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, KOOS Christine, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : TAELEMAN Julien, RAVARD Valérie, LAIGOT Stéphane.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gérald COTTIN.

POUVOIR(S) : de RAVARD Valérie à COTTIN Gérald.
de LAIGOT Stéphane à AUDOIN Sandrine.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 19 juin 2015.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : «Convention à titre précaire pour l'occupation de l'ancienne trésorerie par l'office notarial de la commune, Cotisation 2015 au SIETAH de la Belaine et de la Vauvise et Convention de dématérialisation des pièces comptables et justificatives pour le passage au PSV2».
Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

CONVENTION A TITRE PRECAIRE POUR L'OCCUPATION DE L'ANCIENNE TRESORERIE PAR L'OFFICE NOTARIAL DE LA COMMUNE :

Le 9 septembre dernier, l'office notarial situé sur le territoire de la commune a subi d'importants dommages collatéraux occasionnés par l'incendie d'un poids lourd bloqué sur la voie publique.

Dans un esprit de solidarité et devant l'ampleur du sinistre, Monsieur le Maire, après entretien avec le notaire, propose aux membres du conseil, la mise à disposition de l'ancienne trésorerie suivant une convention d'occupation établie à titre précaire pendant toute la durée des travaux de remise en état de l'Etude.

Accord de principe est donné, à l'unanimité, par les membres du conseil.

* * *

COTISATION 2015 AU SIETAH/LA BELAINE :

Monsieur le Maire communique aux membres du conseil, le montant de la participation communale pour l'année 2015 qui s'élève à la somme 242,72 €, dont elle redevable auprès du syndicat intercommunal d'études, de travaux et d'aménagement hydrauliques (SIETAH) de la vallée de la Belaine et ses affluents.

Avis favorable à l'unanimité pour le règlement de cette somme.

* * *

CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES PIECES COMPTABLES ET JUSTIFICATIVES :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire chargé des finances, expose aux membres du conseil, les modalités d'évolution induites par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le cadre du protocole d'échanges standard (PESV2) et de la dématérialisation des pièces comptables et justificatives, à compter du 1^{er} octobre 2015.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à la dématérialisation des pièces comptables et justificatives à la date ci-dessus indiquée.

* * *

NOUVELLE DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

Sujet reporté à une prochaine séance.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les diagnostics des différents établissements recevant du public (N°1 salle des fêtes, N°2 école élémentaire publique, N°3 école maternelle publique, N°4 bibliothèque municipale, N°5 espace Saint-Etienne, N°6 église) appartenant à la commune de Nérondes et réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Il propose l'agenda d'accessibilité programmé suivant :

ERP	date prévisionnelle de début	date prévisionnelle de fin
N°1	octobre 2015	31 décembre 2016
N°2	octobre 2016	31 décembre 2017
N°3	octobre 2016	31 décembre 2017
N°4	octobre 2017	31 décembre 2018
N°5	octobre 2017	31 décembre 2018
N°6	octobre 2017	31 décembre 2018

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable au planning proposé et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

* * *

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Il y a lieu de prévoir la composition de la commission permanente d'appel d'offres nécessaire à l'ouverture des plis dans le cadre des marchés publics :

- Président de droit : - le maire : Roland GILBERT

Un scrutin de liste à la majorité absolue, a donné les résultats suivants :

Votants : 18 Pour : 18 contre : 0

- Liste de 3 membres titulaires :

Monsieur Thierry FERRAND

Monsieur Philippe PETIT

Monsieur Gérald COTTIN

- Liste de 3 membres suppléants :

Monsieur Olivier COMPAIN

Madame Sandrine AUDOIN

Monsieur Jean-François BONNET

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire en charge des finances, précise aux membres du conseil la nécessité d'effectuer une décision modificative afin de s'acquitter de la participation financière réclamée par le Pays Loire Val d'Aubois dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Tuilerie « Sauvard » sise à La-Guerche-sur-L'Aubois.

Il propose les virements de crédits suivants :

- compte 2313 : - 1.100,00 €
- compte 2041582 : + 1.100,00 €

La durée d'amortissement de chaque participation relative à ce projet sera de 5 ans à compter de ce jour.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

OUVERTURE DE 4 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A 2.36/35 ÈME :

Monsieur le Maire rappelle les termes des contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité qui ont été établis suite à la mise en place des nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2014/2015.

Ce type de contrat ne pouvant être reconduit indéfiniment, il propose l'ouverture de 4 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour une durée de temps de travail annualisée de 2,36/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2015.

Cette délibération annule et remplace la décision actée le 19 juin 2015 concernant l'ouverture de 4 postes d'adjoint d'animation à 3/35^{ème}.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à ce dossier.

* * *

VALIDATION DE SERVICES AUPRES DE LA CNRACL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu, de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), une demande de validation de services, à la requête de Madame Aurélie MAURICE, pour les périodes du 21/05 au 09/06/2002 et du 29/04 au 13/05/2009, pendant lesquelles elle a effectué des contrats à durée déterminée. Le décompte des contributions rétroactives à la charge de la commune s'élève à la somme 60,30 €.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

MODALITÉS DE VENTE DE GUÉRIDONS A LA COMMUNE DE CHASSY :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, l'accord de principe qui lui avait été conféré et relaté dans les questions diverses de la séance du 20/01/2015, pour la vente des anciens guéridons de la salle des fêtes, à la commune de Chassy.

Il propose la somme de 130,00 € pour 13 guéridons

A l'unanimité par les membres du conseil émettent un avis favorable à cette estimation et autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

La recette sera imputée au compte 7788.

* * *

DESTRUCTION DES LIVRES RÉFORMES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2015 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de détruire les livres de la bibliothèque municipale abîmés ou devenus obsolètes.

Une liste des ouvrages concernés a été fournie et sera annexée à la présente délibération.

Madame Françoise RICHARD, adjointe au Maire et membre de l'équipe pédagogique de la bibliothèque, informe le conseil qu'il a été envisagé de les offrir à une ou des association(s) susceptible(s) d'être intéressée(s).

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et demandent que les administrés soient avertis, par affichage et parution sur le site internet de la commune, de l'opportunité de pouvoir récupérer à titre gratuit jusqu'au 15 octobre 2015, des livres hors d'usage.

* * *

CONTRAT DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité d'avoir recours à un prestataire pour assurer la maintenance du site internet de la commune.

Il présente un devis d'un montant de 540,00 € TTC suivant tarification annuelle, établi par la société E.I.R.L. Webize.

A l'unanimité, les conseillers municipaux émettent un avis favorable à cette proposition.

* * *

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOJO MUNICIPAL POUR DES COURS PRIVÉS DE YOGA :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'occupation du dojo municipal par une administrée, auto-entrepreneur afin qu'elle puisse donner, à titre privé, des cours de yoga-thérapeute, le mercredi après-midi et exceptionnellement le dimanche matin.

Après exposé des différentes modalités concernant cette activité, et notamment l'avis favorable pris auprès du Président du club de judo pour l'utilisation du tatami communal, le conseil municipal, **hormis une abstention**, émet un avis favorable à la présente demande, moyennant un coût forfaitaire de 15 € par mois.

Une convention de location sera établie à cet effet.

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Installation de l'objet d'ornement parterre de la Madeleine, le samedi 12/09
- ☞ Disponibilité du logement vacant, immeuble de la Madeleine, à compter du 1^{er} novembre prochain
- ☞ Information sur les dégradations occasionnées par l'entreprise SOGETREL rue des Tilleuls lors des travaux de déploiement de la fibre optique
- ☞ Mise à disposition du compte rendu du comité Berry-Alsace 2014
- ☞ Courrier conjoint de Messieurs POINTEREAU et PILLET, sénateurs, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)
- ☞ Remerciements de l'association Lou'Ange pour l'implication de la municipalité dans la récupération des matériaux d'écriture usagés
- ☞ Remerciements de l'association Akuaba Danse pour la subvention 2014
- ☞ Remerciements de l'association Tennis Club pour les travaux de réfection du court de tennis extérieur
- ☞ Présentation par Mme Bernadette COURIVAUD, adjointe au Maire, du spectacle de Noël 2015 destiné aux enfants de la commune
- ☞ Communication de l'arrêté modifiant les statuts (extension de périmètre) du syndicat départemental d'énergie du Cher (SDE 18)
- ☞ Départ de Mme Solenne MERCIER, animatrice du service culturel de la CDC du Pays de Nérondes
- ☞ Information du Conseil Régional Centre-Val de Loire, relative à l'accompagnement des projets portés par les Groupes d'Action Locale (GAL) sur l'ensemble du territoire régional
- ☞ Remerciements d'un camping cariste pour l'accueil qui lui a été réservé à Nérondes lors de son passage
- ☞ Courrier de M. Bernard PINEAU concernant les dégradations récurrentes du chemin botanique
- ☞ Lettre de l'association « NON AU POCL » qui dénonce le projet de construction d'une 2^{de} ligne de TGV entre PARIS et LYON, dit « projet POCL »
- ☞ Présentation d'un devis de la société SEDI, relatif à diverses acquisitions
- ☞ Intervention de Mme Sandrine AUDOIN, conseillère municipale, qui au nom du club de football de Nérondes, présente la demande d'agrandissement du terrain d'entraînement ainsi que le changement de nom du stade de « la Garenne » pour celui de « Jean MADRAK » en hommage à son dévouement envers le club sportif, durant de longues années
- ☞ Intervention de Mme Isabelle BERTRAND, conseillère municipale, qui évoque la possibilité d'organiser l'entrée et la sortie des classes de l'école élémentaire côté jardin Marguerite GARBAN
- ☞ Intervention de M. Gérald COTTIN, conseiller municipal, quant au curage de l'étang communal
- ☞ Intervention de M. Olivier COMPAIN, conseiller municipal, sur différents sujets (horaires d'ouverture du cimetière, plantations d'arbres à l'étang communal, pratique des horaires d'été pour le personnel technique).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.